



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

27/07/2012

Dossier complet le :

10/08/2012

N° d'enregistrement :

F01112P0023

1. Intitulé du projet

CREATION DE VOIE NOUVELLE - SECTEUR DES BAYONNES A HERBLAY (95)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE D'HERBLAY (95)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Jean Paul PELOTTE - Directeur des Services techniques

RCS / SIRET

12119150310671000151

Forme juridique

COMMUNE

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d)	Route d'une longueur de 1377m (< 3km)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création de voie nouvelle en 1^{ère} phase (couche de fondation et couche de roulement provisoire) sur 1377m de longueur.

4.2 Objectifs du projet

Voir "feuille compléments de réponse" - en annexe

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Voir "feuille compléments de réponse" - annexe

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voir "feuille compléments de réponse" - annexe

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Si nécessaire: étude d'impact

Dossier loi sur l'eau - en attente de réponse de la DDT 95

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Voir "feuille compléments de réponse" - annexe	

4.6 Localisation du projet

Adresse

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 48° 59' 58" N Lat. 2° 08' 30" E

Point d'arrivée :

Long. 48° 59' 37" N Lat. 2° 07' 54" E

Communes traversées :

HERBLAY (95)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 26/01/2012 - délibération conseil municipal

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Voir "feuille compléments de réponse" - annexe

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel des sols: terrains agricoles, zones naturelles, chemin agricole existant

Règlement applicable à la zone du projet: zone N (naturelle), zone 2 AU (zone à urbaniser). Voir carte en annexe.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Plan local d'urbanisme approuvé le 22/06/2006 et modifié le 31/05/2012.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Plan local d'urbanisme approuvé le 22/06/2006
et modifié le 31/05/2012.

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

Règlements applicables à la zone du projet :
- zone N (naturelle)
- zone 2 AU (à urbaniser)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Ville est couverte par la zone D du PEB Paris Charles de Gaulle, 0310412007 le secteur du projet n'est pas inclus dans le PEB.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la Ville est couverte par le PPRi mais le secteur du projet n'est pas concerné. Une partie du secteur du projet se situe en zone de carrière
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 03/11/1999
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la voie nouvelle à créer utilisera un chemin agricole existant de 755m de longueur dont 495m en zone naturelle (N) et 260m en zone à urbaniser (2 AU).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la voie nouvelle à créer supprimera 5200m ² d'espaces agricoles en zone 2 AU.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation automobile Voie de chemin de fer existante à proximité du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation automobile
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation automobile. Voie de chemin de fer existante à proximité du projet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	liées à la circulation automobile et à l'éclairage public.
			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet de CO ₂ par les automobiles.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de ruissellement de pluie de la voie. Fosse réalisée le long de la voie en attente de réalisation de l'urbanisation (phases 2 et 3)
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe avec conseil du ministère de la culture et de communication + plan.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression de 5200m ² de terres agricoles exploitées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles : Création future de zone d'aménagement concerté.

Le projet de voie nouvelle s'intègre dans les travaux de l'éco-quartier des Bayonnes. Voir description point n° 4.8

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Tenant compte des éléments suivants :

- la voie nouvelle à créer se connecte avec une autre voie ayant déjà fait l'objet d'une étude d'impact ;
 - la voie nouvelle à créer s'intégrera dans un secteur qui fera l'objet d'une Zuc (> 40000m² de surface de plancher) ;
- la nouvelle voie à créer ne nécessite pas une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue : Photographies aériennes
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Feuille "Complément de réponse" au formulaire cerfa n° 14734 * 01

Extrait du plan de zonage du PLU avec le secteur du projet

Projet - plan masse indicatif du secteur des Bayonnes, juin 2010

Etude d'impact réalisée pour la voie nouvelle de la 1^{ère} phase des travaux Bayonnes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

HERBLAY

le, 26/07/2012

Signature

J P PELOTTE
Directeur des
services techniques



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.P. Pelotte", written over the seal.

Suite annexes :

Delibérations municipale du 26/01/2012 : création de voie nouvelle, déclaration de projet.

Règlements du PLU - zones N et 2 AV

Louvier et plan du ministère de la culture et de la communication (28/04/2010) relatif aux fouilles archéologiques sur le secteur des Bayonnes.



**Compléments de réponse au formulaire de
demande d'examen au cas par cas préalable à
la réalisation d'une étude d'impact
(cerfa n° 14734*01)**

RUBRIQUE 4. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

4.2 Objectifs du projet

La voie de chemin de fer actuelle coupe le territoire communal en deux. Pour rejoindre le secteur nord de la ville les quartiers sud ne bénéficient actuellement que de trois passages :

- un passage à niveau rue Sainte Honorine désenclavant les quartiers Sud Ouest ;
- un passage à niveau rue du Port aux vins désenclavant les quartiers Sud Est ;
- un passage dénivelé rue du Val désenclavant les quartiers Sud.

Afin de faciliter la circulation automobile des quartiers sud de la commune, la Municipalité souhaite réaliser une voie nouvelle qui permette le désenclavement des quartiers Sud Ouest par un passage dénivelé et ainsi un accès rapide vers l'A15 (via le pont existant). Cette nouvelle voie permettrait de soulager le flux de circulation au passage à niveau existant et ainsi améliorer la sécurité des usagers.

Le choix du tracé de la voie nouvelle à créer est favorisé par la réalisation de l'éco-quartier des Bayonnes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux consistent en la réalisation d'une phase provisoire de voirie à double sens de circulation, reliant le Chemin de Conflans (au Sud de la voie ferrée) à la voie réalisée dans le cadre de la première tranche du quartier des Bayonnes.

Le tracé de cette voie utilise un chemin agricole existant longeant le nord de la voie ferrée et rejoignant le Chemin de Conflans en utilisant un pont enjambant la voie ferrée.

Ces travaux consistent :

- au nettoyage général du terrain,
- au terrassement de l'emprise de la future voie en déblais remblais,
- la fourniture et la mise en œuvre de matériaux d'apport pour la réalisation du corps de chaussée avec un revêtement bitumineux de 1^{ère} phase,
- la réalisation de longrines béton pour servir de butée provisoire à la chaussée,
- la création d'un réseau provisoire d'éclairage public comprenant le terrassement pour le déroulage des câbles et le scellement des poteaux ; la pose de poteaux bois et de lanternes à led et le raccordement de ce réseau sur celui de la route de Conflans,
- la pose de feux tricolores pour le passage alterné des véhicules sur le pont enjambant la voie ferrée.

La réalisation de ces travaux est prévue d'octobre 2013 à septembre 2014.

Au terme de l'urbanisation du quartier des Bayonnes, cette voirie nouvelle sera une des voies de desserte des habitations de l'éco-quartier et accueillera, par son élargissement, les circulations douces piétonne et cyclable. La collecte des eaux pluviales sera réalisée par le biais d'un réseau de noues plantées (objectif : collecter, diriger, filtrer et infiltrer les eaux de pluie) qui orienteront les eaux de ruissellement résiduelles vers des bassins à créer au nord de l'éco-quartier des Bayonnes (voir le schéma d'aménagement plus bas).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une étude de circulation réalisée en 2010 [prenant en compte le projet global d'aménagement du secteur des Bayonnes (c'est-à-dire 1 500 logements) et une vitesse limitée à 30 km/h) projetée, pour cette nouvelle voie à créer, entre 100 et 300 véhicules par heure (heure de pointe du matin pour le nouveau barreau entre le Chemin de Conflans et la RD 48 dans les deux sens de circulation).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération – précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeurs
Superficie globale du projet (incluant les zones de chantier)	21.000 m ²
Superficie de la voie créée	8 262 m ²
Longueur de la voie	1 377 m
Largeur de la voie	6 m
Nombre de candélabre d'éclairage public	35 unités

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La création de la voie nouvelle s'inscrit dans le programme de travaux initiés par l'aménagement de l'éco-quartier des Bayonnes.

Présentation de l'éco-quartier des Bayonnes

Le projet du secteur des Bayonnes est situé à la jonction de la Ceinture verte régionale et des limites nord-ouest du centre-ville, au débouché de la RD 411 (Avenue Philippe Seguin).

Ce site est inscrit comme zone à forts enjeux de développement urbain au sein du SDRIF (Schéma Directeur Régional d'Île-de-France), du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU (Plan Local d'Urbanisme) actuellement en vigueur.

Dans ce cadre, la commune d'Herblay souhaite réaliser un éco-quartier accueillant une mixité de logements (1 500 logements de typologies variées avec 25% de logements sociaux, des équipements publics (groupe scolaire, centre aquatique, crèche, autres services d'intérêt général), des commerces de proximité, des petites activités urbaines, des voiries et des réseaux, des espaces publics et des espaces verts.

La réalisation de l'éco-quartier se réalisera en plusieurs tranches de travaux :

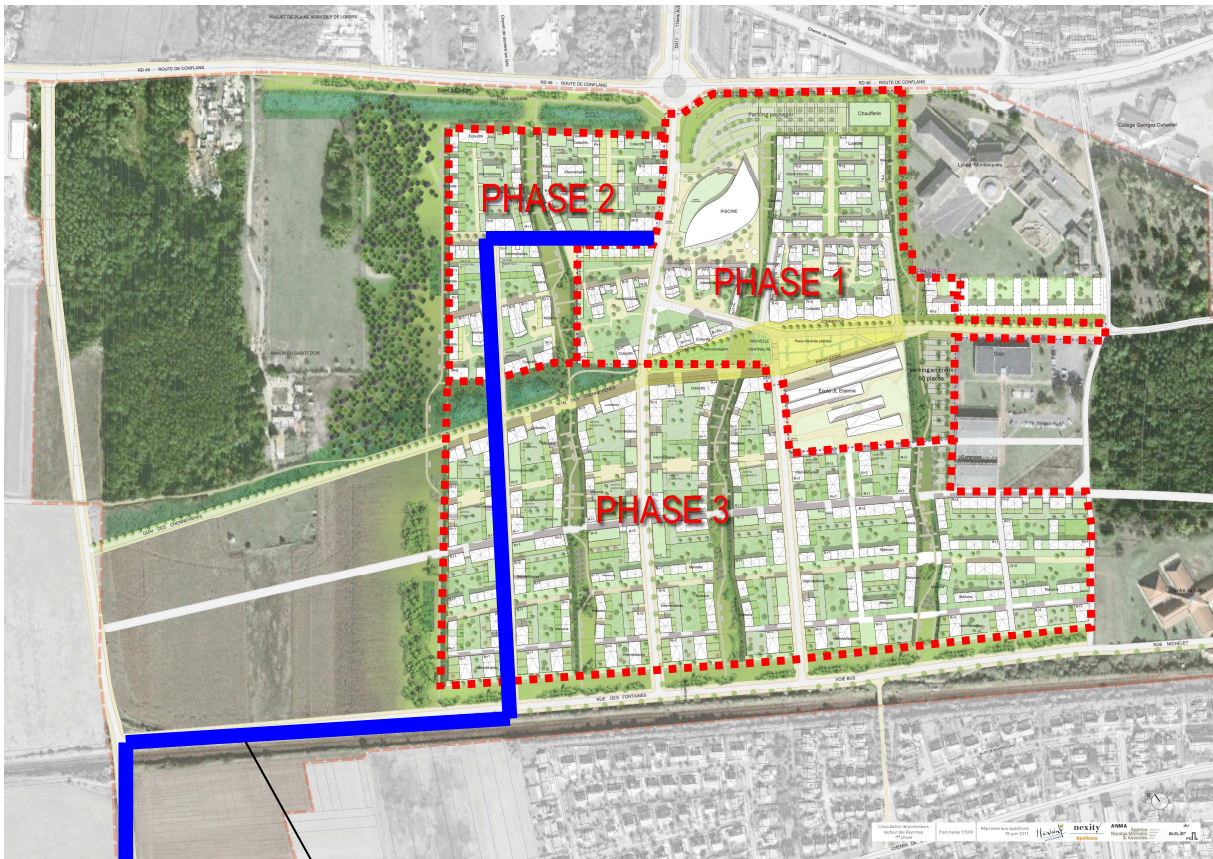
- la réalisation de la 1^{ère} tranche du quartier, actuellement en démarrage de travaux (livraison 2014 - 2015) ;
- la réalisation de la 2^{ème} tranche du quartier avec un horizon 2017 ;
- la réalisation de la 3^{ème} tranche du quartier avec un horizon 2020-2025.

La réalisation de la voie nouvelle à créer (objet de l'actuelle demande) aura donc un double objectif :

- désenclaver les quartiers sud ouest de la ville en empruntant le tracé d'un chemin agricole déjà existant (via le pont actuel qui surplombe les voies de chemin de fer) ;
- s'intégrer dans le maillage viaire du futur éco-quartier des Bayonnes.

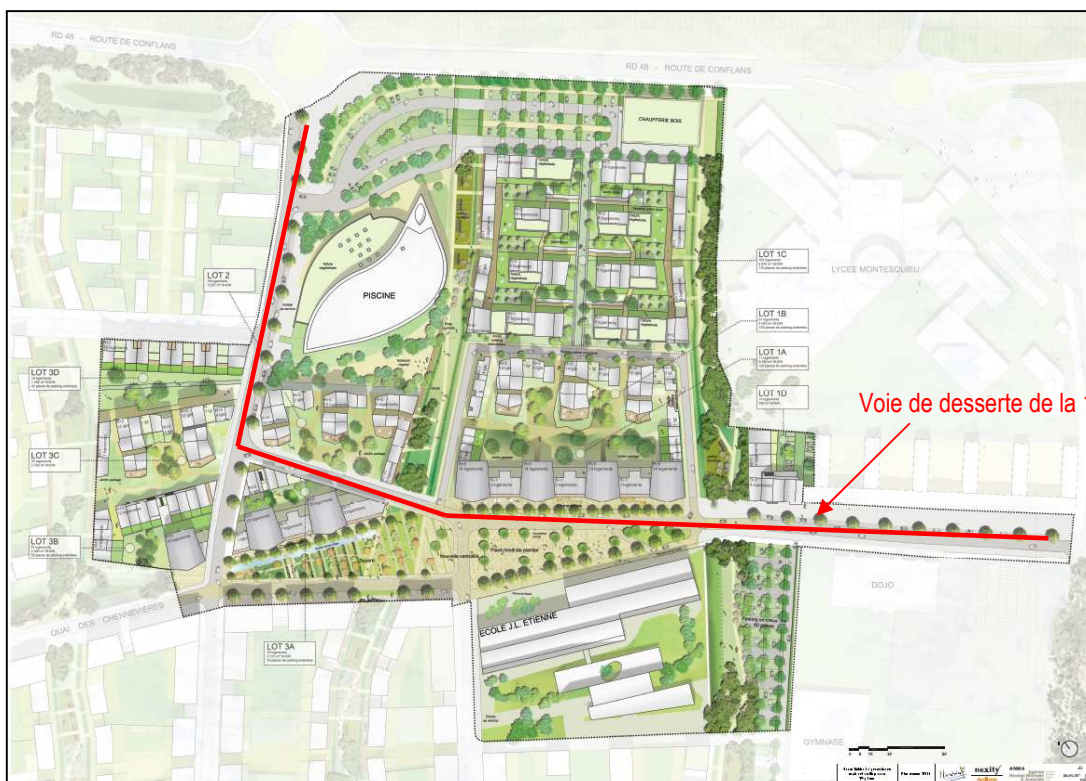
Plan masse indicatif du secteur global des Bayonnes, cabinet Michelin, juin 2010





Voie nouvelle à créer

En ce qui concerne le programme de la 1^{ère} tranche de travaux, la Ville a réalisé une procédure de lotissement avec création de voie de desserte et d'une lace centrale.



Voie de desserte de la 1^{ère} tranche de travaux

Plan masse indicatif de la 1^{ère} phase de travaux, Nexity-Michelin, 2010.

Le projet a également nécessité la réalisation des études suivantes :

- réalisation d'un dossier au titre de la Loi sur l'eau ;

3.2. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES				
<p>Les installations, ouvrages, activités et travaux décrits dans le chapitre précédent sont susceptibles de rentrer dans le champ d'application d'une ou de plusieurs des rubriques définies dans le tableau de nomenclature de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement dans sa version consolidée du 1^{er} octobre 2008.</p> <p>En regard du tableau de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement, une rubrique est susceptible de rentrer dans le champ d'application des travaux envisagés :</p>				
N° de rubrique	Contenu de la rubrique	Aménagement(s) concerné(s)	Critère de classification	Régime applicable Déclaration (D) Autorisation (A) Non Concerné (NC)
Titre II : REJETS				
2.1.5.0.	<p><i>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</i></p> <p><i>1° Supérieure ou égale à 20 ha. (A)</i></p> <p><i>2° Supérieure à 1 ha. mais inférieure à 20 ha. (D)</i></p>	Phase 1 de l'éco quartier	Surface aménagée de 9 ha	D

Tableau 2 : Régime des ouvrages soumis à autorisation et déclaration au titre de la Loi sur l'Eau


- ainsi que la réalisation d'une étude d'impact rendue nécessaire par la réalisation de la voie de desserte du lotissement (régime ancien des études d'impact, car réalisation de travaux d'un montant supérieur à 1 900 000 € HT).

Secteur des Bayonnes

Création d'une voie nouvelle

Plan de situation



 <p>la ville ensemble</p>	Dessinateur : Olivier de Saint Etienne
Adresse postale : Mairie d'HERBLAY 43, Rue du Général de Gaulle 95221 HERBLAY Cedex	Services Techniques Subdivision Bureau d'études 15, Avenue Paul Langevin HERBLAY
	01.34.50.55.05 01.39.78.75.46 services-techniques@herblay.fr

Echelle : 1/25 000 ème

juillet 2012

